



## Les coordonnées

Un dossier de candidature doit être envoyé à l'établissement avant la mi-avril. Ce dossier est téléchargeable sur le site du lycée.

Les tests de sélection se dérouleront courant mai au stade Fresneau de Saint Léger des Vignes

Si vous êtes retenu pour la section, il faudra veiller à bien l'indiquer sur les dossiers d'inscription (case à cocher)

### **Lycée Maurice Genevoix**

51 rte d'avril 58300 DECIZE  
0386770730  
0580761m@ac-dijon.fr

### **Responsables de la SSS rugby au lycée**

M. Rousseau, professeur d'EPS  
M. Bialou, professeur d'EPS  
emmanuel.rousseau@ac-dijon.fr

## **Section scolaire sportive De la seconde à la terminale**

# **RUGBY**



## **Information**

L'accès à la SSS rugby de la seconde à la terminale est un motif de dérogation

Fille, garçon, débutants, confirmés...  
Venez vite découvrir une activité ludique, motivante, où l'esprit de groupe est primordial pour réussir...

### **ESL rugby**

Mr Kuhar Pascal, président de l'esl  
0603890517  
Esl.ecolederugby@free.fr

Mr Colombat Jeremy, éducateur sportif  
0625322516  
Jeremy.colombat@gmail.com



## Organisation

### section sportive rugby

Tous les élèves peuvent s'inscrire à cette section sportive. **Filles comme garçons, Débutants comme confirmés.**

L'objectif est de faire connaître et développer l'activité rugby pour TOUS les élèves volontaire.

Il correspond à **4 heures d'entraînement hebdomadaire** les mardis de 15h à 17h et les vendredis de 15h à 17h

Cette Section est ouverte aux **licenciés** de la fédération française de rugby.

L'objectif est de **former le citoyen de demain** à travers l'approfondissement d'une discipline dans un cadre particulier. Le respect, le courage, la responsabilité par exemple sont autant de qualités humaines que l'élève développera par la pratique du rugby.



## Le suivi

Scolaire : Les élèves participants se doivent en premier lieu de réussir totalement leur scolarité. Mr Rousseau et Mr Bialou, professeurs d'EPS au lycée Maurice Genevoix seront les interlocuteurs privilégiés et les responsables du suivi scolaire des élèves.

Sportif : Mr Jeremy Colombat (section sportive) sera le référent sportif du dispositif.

Médical : les élèves de la section sportive seront suivis par l'infirmière de la cité scolaire ainsi que par le médecin scolaire du district (une fois par trimestre)



## Les droits et les devoirs

Les élèves qui s'investissent dans l'activité rugby se doivent de **se licencier à l'association sportive du lycée** pour faire bénéficier l'ensemble de l'établissement de leur potentiel.

Ils se doivent d'être **présents à tous les entraînements, à l'heure et en tenue.**

L'**attitude** lors de l'activité rugby mais également lors de tous les autres cours ainsi que lors des temps de vie scolaire devra être **irréprochable.**

Les élèves participants à ce dispositif seront sollicités prioritairement pour participer à des **sorties extra scolaire** par exemple.

## Pourquoi s'investir dans cette activité au lycée ?

- La section ainsi semble s'intégrer dans l'approfondissement d'une activité porteuse de **valeurs éducatives** pour former le **citoyen** de demain et s'inscrit.
- L'encadrement de qualité. Mr **Jeremy Colombat** est un joueur retraité de l'équipe **professionnelle de l'USO Nevers** et il possède toutes les qualités pour transmettre les valeurs acquises aux plus jeunes.
- Les **installations disponibles sont sur place**, au sein de la cité scolaire Maurice Genevoix. (Terrain, gymnase, vestiaires et douches...)



## Le club support en 2 mots... ESL RUGBY

Le club de l'Espérance Saint Léger des Vignes a été créé en 1961

il accède au niveau national le 28 avril 1985 en remportant le titre de champion honneur Auvergne.

Après une petite traversée du désert, l'ESL est en pleine mutation et progression. Il est champion régional en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Champion de France de 1ère série en 2017. Il accède de nouveau au niveau national (fédéral 3) en 2019 et atteint les phases finales de F3 pour l'année de la remontée.